

Dossier de candidature - Mode d'emploi

Pour établir au mieux votre dossier de participation :

- 1** Lisez attentivement la note d'information et le règlement
- 2** Complétez la fiche de candidature
- 3** Décrivez votre projet en suivant le plan indicatif ci-contre (10 à 15 pages environ)
- 4** Complétez la fiche d'engagement
- 5** Adressez votre dossier exclusivement par voie électronique au PEPITE (Pôle étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) de votre établissement de rattachement.

Les candidats doivent envoyer leur dossier par voie électronique du 25 avril au 15 juin 2016 au PEPITE de leur établissement de rattachement

Attention : aucun dossier envoyé au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou à la Caisse des dépôts, ne sera retenu.

Pour toute demande d'information, vous êtes invité à vous rapprocher des Pôle étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) **ou envoyez vos questions** :
prix-pepite-tremplin@caissedesdepots.fr

Avec



Note d'information

Objectifs du prix

Afin de susciter l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a lancé, en octobre 2013, une nouvelle politique pour l'entrepreneuriat étudiant. Cette politique articule formation à l'entrepreneuriat, reconnaissance des parcours entrepreneuriaux dans les cursus et accompagnement de la démarche entrepreneuriale des étudiants et jeunes diplômés.

Plusieurs mesures ont été prises afin de relever ces défis. La création de Pôles étudiants pour l'innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE), la création du statut national étudiant-entrepreneur et la mise en place du Prix PEPITE - Tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant doivent favoriser la création d'entreprise par les étudiant-e-s et les jeunes diplômé-e-s. Le Prix PEPITE - Tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant constitue l'un des deux volets d'i-LAB, dispositif de soutien à la création d'entreprises innovantes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La Caisse des dépôts est partenaire de cette initiative à travers le financement des PEPITE et du Prix.

Qui peut concourir ?

Tout-e étudiant-e ou jeune diplômé-e depuis moins de trois ans, âgé-e de 18 à 28 ans au 1^{er} octobre 2015, accompagné-e par un PEPITE et dont le projet est de créer une entreprise innovante ou qui a créé une entreprise innovante depuis le 1^{er} juillet 2015.

Pour quel projet ?

Tout projet de création d'entreprise innovante peut être présenté. Il peut s'agir d'innovation technologique ou non-technologique. Pour toute précision concernant les innovations non-technologiques entrant dans le cadre du Prix PEPITE - Tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant, merci de se reporter au règlement (article 2.2).

Les projets doivent prévoir la création d'une entreprise installée sur le territoire français. Si l'entreprise a déjà été créée, elle doit être établie sur le territoire français.

Quelle récompense ?

Le Prix PEPITE - Tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant récompense jusqu'à 53 lauréats.

Les lauréat-e-s recevront, une fois l'entreprise créée, un prix d'un montant de 5 000 ou de 10 000 €, selon l'appréciation de la qualité du projet par le jury national. 3 Grands Prix seront décernés aux lauréat-e-s dont les projets sont les plus prometteurs, ces derniers recevront 10 000 € supplémentaires.



Comment participer ?

Les candidat-e-s sont invité-e-s à se rapprocher du PEPITE de leur établissement de rattachement et doivent lui envoyer leur dossier par voie électronique du **25 mars au 15 juin 2016**.

Le PEPITE de rattachement est par principe le PEPITE dont dépend l'établissement où le candidat suit ou a suivi sa dernière année de formation. Le candidat dont le projet est déjà incubé par une structure d'accompagnement relevant d'un autre PEPITE pourra être rattaché à ce dernier par dérogation.

La liste des PEPITE est consultable sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid81783/carte-et-coordonnees-des-29-pepите.html>

Modalités de sélection

Chaque PEPITE constitue un comité de pré-sélection qui est chargé d'étudier les projets éligibles et de pré-sélectionner les dossiers qu'il juge les plus prometteurs suivant des critères de sélection (cf. article 4 du règlement du Prix). Ces dossiers pré-sélectionnés par le comité de pré-sélection sont transmis au jury national.

Le jury national se réunit pour sélectionner, de façon souveraine, jusqu'à 53 lauréats. Il détermine le montant du prix, de 5 000 ou de 10 000 €, ainsi que les 3 Grands Prix à 20 000€.

Le comité de pré-sélection et le jury national sont composés de professionnels issus des milieux du financement et de l'accompagnement des entreprises innovantes, d'entrepreneurs et d'enseignants- chercheurs.

Les membres du comité de pré-sélection et les membres du jury national s'engagent à respecter une charte de déontologie et de confidentialité qu'ils signeront. Toutes les informations relatives au projet resteront confidentielles.

6) Niveau de formation

Indiquez la formation suivie depuis le Bac (compris)

- BAC
- Licence 1
- Master 1
- Ingénieur
- Autre (précisez)
- BTS/DUT
- Licence 2
- Master 2
- Licence 3
- Doctorat

Année	Formation suivie Précisez le domaine	Établissement	Diplôme obtenu

7) Expérience professionnelle : joignez un CV détaillé (optionnel)

Équipe

Dans le cas où une équipe est déjà constituée, veuillez préciser le rôle du porteur de projet dans la future entreprise et indiquer pour chaque membre :

Nom : Prénom(s) : Âge Sexe F M

Indiquez la formation suivie depuis le Bac (compris)

- BAC BTS/DUT
 Licence 1 Licence 2 Licence 3
 Master 1 Master 2 Doctorat
 Ingénieur
 Autre (précisez)

Année	Formation suivie Précisez le domaine	Établissement	Diplôme obtenu

Expérience professionnelle : joignez un CV détaillé

Nom : Prénom(s) : Âge Sexe F M

Indiquez la formation suivie depuis le Bac (compris)

- BAC BTS/DUT
 Licence 1 Licence 2 Licence 3
 Master 1 Master 2 Doctorat
 Ingénieur
 Autre (précisez)

Année	Formation suivie Précisez le domaine	Établissement	Diplôme obtenu



Nom :

Prénom(s) :

Âge

Sexe

.....

.....

.....

F M

Indiquez la formation suivie depuis le Bac (compris)

- BAC
- Licence 1
- Master 1
- Ingénieur
- Autre (précisez)
- BTS/DUT
- Licence 2
- Master 2
- Licence 3
- Doctorat

Année	Formation suivie Précisez le domaine	Établissement	Diplôme obtenu



Plan indicatif du dossier de participation

1. Description du projet

- Décrire le produit, service ou procédé
- Décrire son caractère innovant et l'état de l'art
- Définir les éventuels risques
- Établir un planning

2. Porteur de projet (candidat) et équipe

- Lister les connaissances et compétences du candidat dans le domaine du projet et dans la gestion de projet
- Décrire les stages effectués ou autre expérience professionnelle
- Décrire ses motivations et son engagement
- Décrire l'équipe si elle est déjà constituée ou définir les besoins en ressources humaines

3. Marché visé

- Identifier le marché, sa taille, son attractivité, le potentiel de création d'emplois de l'entreprise, la concurrence...
- Si une étude de faisabilité économique (étude de marché) a déjà été réalisée, la joindre au dossier

4. Financement

- Évaluer les dépenses prévisionnelles, les coûts de démarrage et les éventuels coûts de R&D
- Identifier les modes de financement
- Fournir un plan de financement du projet de création d'entreprise ou de l'entreprise créée : besoins financiers et sources de financements envisagées (apport personnel, banques, capital amorce, business angels, aides publiques...)

5. Croissance durable

- Évaluer les créations d'emploi directes et indirectes sur le territoire à 5 ans
- Indiquer les contributions au développement durable
- Indiquer la prise en compte des préoccupations sociales, environnementales et économiques

6. Encadrement

- Indiquer le nom du PEPITE de rattachement ainsi que toute autre structure d'accompagnement ou professeur

Fiche d'engagement du candidat (porteur du projet)

Je, soussigné (e)
 (nom et prénoms,
 date et lieu de naissance)

résidant à
 (adresse postale complète)

Accompagné(e) par le
 PEPITE

candidat-e au Prix PEPITE - Tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant 2016 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la Caisse des dépôts.

- Certifie avoir pris connaissance du règlement du Prix PEPITE - Tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant
- M'engage à en respecter toutes les clauses.

Fait à.....le.....2016

Signature obligatoire



Annexes

INDUSTRIE

A - Agriculture, Sylviculture, Pêche

- 01 Produits de l'agriculture et de la chasse et services annexes
- 02 Produits sylvicoles et services annexes
- 03 Produits de la pêche et de l'aquaculture ; services de soutien à la pêche

B - Industries Extractives, Agricoles, Alimentaires

- 05 Houille et lignite
- 06 Pétrole brut et gaz naturel
- 07 Minerais métalliques
- 08 Autres produits des industries extractives
- 09 Services de soutien aux industries extractives

C - Industries manufacturières

- 10 Produits des industries alimentaires
- 11 Boissons
- 12 Produits du tabac
- 13 Produits de l'industrie textile
- 14 Articles d'habillement
- 15 Cuir et articles en cuir
- 16 Bois, articles en bois et en liège, à l'exclusion des meubles ; articles de sparterie et de vannerie
- 17 Papiers et cartons
- 18 Travaux d'impression et de reproduction, produits imprimés
- 19 Produits de la cokéfaction et du raffinage
- 20 Produits chimiques
- 21 Produits pharmaceutiques de base et préparations pharmaceutiques
- 22 Produits en caoutchouc et en plastique
- 23 Autres produits minéraux non métalliques
- 24 Produits métallurgiques
- 25 Produits du travail des métaux, à l'exclusion des machines et équipements
- 26 Équipements informatiques, électroniques et optiques
- 27 Matériels électriques
- 28 Machines et équipements n.c.a.
- 29 Véhicules automobiles, remorques et semi-remorques
- 30 Autres matériels de transport



- 31 Meubles
- 32 Autres produits manufacturés
- 33 Réparation et installation de machines et d'équipements

D - Électricité, gaz, vapeur et air conditionné

- 35 Electricité, gaz, vapeur et air conditionné

E - Production et distribution d' eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution

- 36 Eau naturelle ; traitement et distribution d'eau
- 37 Assainissement ; boues d'épuration
- 38 Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération de matériaux
- 39 Dépollution et autre traitement des déchets

BÂTIMENT-TRAVAUX PUBLICS

F - Constructions et travaux de construction

- 41 Bâtiments et travaux de construction de bâtiments
- 42 Ouvrages et travaux de construction de génie civil
- 43 Travaux de construction spécialisés

COMMERCE

G - Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles

- 45 Commerce et réparation automobiles
- 46 Commerce de gros, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et de motocycles
- 47 Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et de motocycles

SERVICES

H - Services de transport et d'entreposage

- 49 Transports terrestres et transports par conduites
- 50 Transport par eau
- 51 Transports aériens
- 52 Entreposage et services auxiliaires des transports
- 53 Services de poste et de courrier

I - Services d'hébergement et de restauration

- 55 Services d'hébergement
- 56 Services de restauration

J - Services d'information et de communication

- 58 Edition
- 59 Production de films cinématographiques, vidéos et émissions de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale
- 60 Programmation et diffusion
- 61 Services de télécommunications
- 62 Programmation informatique, conseils et activités connexes
- 63 Services d'information

K - Services financiers et assurances

- 64 Services financiers, à l'exclusion des assurances et caisses de retraite
- 65 Services d'assurance, de réassurance et de caisses de retraite, à l'exclusion de la sécurité sociale obligatoire
- 66 Services auxiliaires aux services financiers et aux assurances

L - Services immobiliers

- 68 Services immobiliers

M - Services professionnels, scientifiques et techniques

- 69 Services juridiques et comptables
- 70 Services de sièges sociaux ; services de conseil en gestion
- 71 Services d'architecture et d'ingénierie ; services d'essais et analyses techniques
- 72 Services de recherche et développement scientifique
- 73 Services de publicité et d'études de marché
- 74 Autres services professionnels, scientifiques et techniques
- 75 Services vétérinaires

N - Services administratifs et d'assistance

- 77 Location et location-bail
- 78 Services de l'emploi
- 79 Services des agences de voyage, voyagistes et autres services de réservation
- 80 Services de sécurité et d'enquête
- 81 Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
- 82 Services administratifs et autres services de soutien aux entreprises





O -Services d'administration publique et de défense ; services de sécurité sociale obligatoire

84 Services d'administration publique et de défense ; services de sécurité sociale obligatoire

P - Services de l'éducation

85 Services de l'éducation



Q - Services de santé et d'action sociale

- 86 Services de santé humaine
- 87 Services de soins résidentiels
- 88 Services d'action sociale sans hébergement

R - Services artistiques et du spectacle et services récréatifs

- 90 Services créatifs, artistiques et du spectacle
- 91 Services des bibliothèques, archives, musées et autres services culturels
- 92 Jeux de hasard et services de pari
- 93 Services sportifs et services récréatifs et de loisirs

S -Autres services

- 94 Services fournis par des organisations associatives
- 95 Services de réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
- 96 Autres services personnels

T -Services des ménages en tant qu'employeurs ; biens et services divers produits par les ménages pour leur consommation propre

- 97 Services des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
- 98 Biens et services divers produits par les ménages privés pour leur consommation propre

U -Services extra-territoriaux 99

- 99 Services extra-territoriaux